

© Fédération des Parcs naturels régionaux de France ; Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande ; Parc naturel régional Livradois-Forez ; Parc naturel régional du Morvan ; Parc naturel régional Normandie-Maine



MAISON DE PARC ET EQUIPEMENTS :

ENTRE SIEGE ADMINISTRATIF
ET ESPACE DE SERVICE
ET D'ANIMATION DU TERRITOIRE



[Sommaire]

→ [A première vue]

Introduction

- 1- Une rencontre identifiée comme la suite logique d'une longue réflexion p 4
- 2- Un objectif d'échange, d'approfondissement et de questionnement p 4
- 3- Questions et enjeux de la réflexion sur les maisons de Parc p 4

→ [Séquence 1]

La Maison de Parc, un lieu témoin

- 1.1- Introduction p 6

1.2.1 La maison de Parc du Livradois Forez : un exemple d'évolution de la démarche maison de Parc vers davantage de visibilité et d'exemplarité p 6

1.2.2 L'espace muséographique de la maison du Parc des Marais du Cotentin et du Bessin p 9

1.2.3 La maison du Parc de Loire-Anjou-Touraine : l'exemple d'une mutualisation des fonctions d'accueil p 11

1.3- Conclusion p 13

→ [Séquence 2]

La Maison de Parc, une offre de service territorial

- 2.1- Introduction p 14

2.2.1- L'exemple du Parc de Normandie-Maine : comment articuler différents services proposés par la maison du Parc avec la stratégie de la charte du Parc : quel équilibre financier, quelle offre de services aux territoires ? p 14

2.2.2- L'exemple de la boutique et de l'espace restauration du Parc de Brenne p 17

2.2.3- Le Parc du Morvan et l'accueil de structures partenaires à la maison du Parc p 19

2.3- Conclusion p 20

→	[Séquence 3]	
	La Maison de Parc : siège de l'ingénierie territoriale	p 21
	3.1- Introduction	p 21
	3.2.1- L'exemple de la maison du Parc de Lorraine : comment adapter un bâtiment historique aux fonctions administratives ?	p 21
	3.2.2- La maison du Parc conçue pour favoriser un travail transversal au sein de l'équipe : l'exemple de la maison de Parc du Marais du Cotentin et du Bessin	p 22
	3.3- Conclusion	p 23
→	[Séquence 4]	
	La Maison du Parc du Perche, un lieu à fort caractère patrimonial intégré dans la stratégie du Parc	p 24
	1- Présentation d'une démarche d'ensemble : la maison du Parc du Perche	p 24
	2- Conclusion	p 25
→	[Vue d'ensemble]	
	Conclusion	p 26
	Points à approfondir	p 27
	Suites à donner au séminaire	p 27

→ [A première vue] Introduction

1- Une rencontre identifiée comme la suite logique d'une longue réflexion

En 2010, la Fédération a réalisé une étude sur les maisons de Parc et équipements afin d'éclairer la réflexion sur l'évolution et la mise en place de ces équipements les plus en phase avec la réalisation des objectifs des chartes et les enjeux territoriaux en pleine évolution (cf. document téléchargeable sur le site de la Fédération des Parcs : www.parc-naturels-regionaux.fr).

Fruit d'une longue réflexion engagée au Congrès des Parcs de 2008 où un atelier avait été consacré aux maisons de Parcs et équipements, et d'un contexte propice et favorable avec la multiplication des révisions de chartes, cette étude a été enrichie par les apports d'autres réseaux territoriaux comme les Grands Sites et les Parcs nationaux.

2- Un objectif d'échange, d'approfondissement et de questionnement

Ces rencontres organisées par la Fédération des Parcs avec le soutien du CNFPT et de la DATAR sont donc à la fois l'aboutissement d'une demande d'approfondissement du sujet mais aussi et surtout un tremplin vers des échanges et témoignages futurs sur l'évolution de cet outil au service du territoire.

Ce compte-rendu entend souligner les questionnements des Parcs vis-à-vis de l'adaptation ou de l'évolu-

tion de leur maison et la pluralité des réponses apportée, source de partage et de transfert d'expériences.

3- Questions et enjeux de la réflexion sur les maisons de Parc.

Existe-t-il des fondements communs pour les maisons de Parc ?

Comment développer un projet de maison de Parc cohérent qui participe d'une même orientation stratégique que la culture, la sensibilisation à la culture de territoire, l'accueil, l'animation, la cohésion ou la participation des habitants au projet de territoire ?

Les réponses diffèrent en effet selon les objectifs des chartes et le cadre spécifique du territoire concerné. Une maison de Parcs combine plusieurs fonctions (cf. étude) qui sont amenées à évoluer au cours du temps. Peut-on néanmoins identifier des principes communs entre Parcs et définir ainsi un socle commun de référence sur lequel les Parcs en

réflexion sur la création ou l'évolution d'une maison de Parc pourraient s'appuyer ? Cela relève-t-il d'une utopie sans réponse ?

D'autre part, quelles relations sont possibles entre la maison de Parc et les autres pôles du Parc ? Les maisons de Parc doivent-elles en effet avoir leur propre stratégie ou bien être un outil au service de la stratégie du Parc et de son territoire ?

L'équipe d'une maison de Parc est-elle alors une « île » fonctionnant en autarcie ? ou une mission identifiée comme l'expression pratique des différents pôles et permettant donc de travailler en harmonie avec ces derniers ?

Quelles sont alors les conséquences de ces choix en termes de fonctionnement ? Faut-il éviter ou non un fonctionnement parallèle de la maison de Parc ?

Le rôle de l'équipe de la maison de Parc est-il alors clai-





rement identifié au service du territoire ? Comment gérer et organiser les relations entre une maison de Parc et le territoire, ses acteurs et sa population ?

Dans un contexte de mutation d'espaces ruraux également confrontés aux défis d'évolution des modes d'agriculture et aux enjeux environnementaux, plusieurs questions se posent : quel positionnement donner à une maison de Parc pour qu'elle accompagne ces mutations ?

Comment créer du lien avec la population permanente et pas seulement avec les touristes, quels publics cibler privilégier ? Quel équilibre trouver entre une fonction touristique, vecteur de développement économique pour les collectivités du Parc, et la mission transversale d'une maison de Parc ?

Quels moyens financiers et humains mettre à disposition d'une maison de Parc ?

Au vu de l'importance des besoins d'investissement, comment mobi-

liser des moyens financiers importants et spécifiques sans perturber l'équilibre du Parc ? Compte-tenu également de la grande saisonnalité et donc de la variabilité des activités, comment mobiliser des équipes sur le long-terme ?

Enfin, comment rendre clairement la spécificité des missions des Parcs à travers cet équipement ?

Autant de questionnements auxquels la rencontre a permis, à travers des échanges riches et fructueux, d'apporter des éléments de réponses au travers d'exemples et de témoignages très concrets structurés autour de quatre axes.

- Le premier axe renvoie à la maison de Parc comme lieu témoin de l'identité du territoire et du projet Parc à travers des démarches de construction exemplaire, de mise en réseau des acteurs ou de mise en valeur muséographique. La maison de Parc est un enjeu d'exemplarité dans sa construction mais reste néanmoins soumise à des contraintes d'intégration dans son site et de choix politiques. Il s'agit donc de concilier des objectifs parfois contradictoires afin de témoigner au mieux de l'identité du territoire.
- Le second porte sur la notion de service territorial avec des maisons de Parc perçues comme des lieux répondant aux besoins des habitants et des ac-

teurs locaux via des boutiques, des espaces gourmands ou des espaces dédiés aux entreprises. La notion de service peut être élargie : la maison du Parc est alors espace d'accueil et d'hébergement d'autres acteurs territoriaux ce qui contribue pleinement au dialogue et à l'animation du territoire.

- L'axe trois montre comment la maison demeure en premier lieu le siège de l'ingénierie territoriale, soumis à des contraintes d'adaptation des locaux à une équipe pluridisciplinaire. La maison de Parc peut alors être l'opportunité de conforter ou non le fonctionnement transversal de l'équipe « Parc » avec le risque de créer une équipe « Maison de Parc » fonctionnant plus ou moins en autarcie.
- Pour finir, cette réflexion sera appliquée à une démarche de terrain avec une synthèse de ce questionnement illustrant l'ensemble des missions proposées par une maison de Parc : celle du Parc du Perche.



→ [Séquence 1] La Maison de Parc, un lieu témoin

1.1- Introduction

Une maison de Parc s'affirmant lieu témoin, c'est une maison qui se veut le reflet de l'identité du territoire et de son projet. Plusieurs enjeux en découlent :

> un enjeu d'image et de représentation. La maison de Parc est parfois le seul point ouvrant à la découverte du territoire. Comment en tirer parti et faire comprendre le Parc tout en renvoyant aux valeurs inscrites dans sa charte ?

> un enjeu de transmission de messages auprès du ou des publics.

Vitrine du territoire et outil au service du Parc, quel positionnement la maison de Parc doit-elle adopter : lieu d'accueil et de sensibilisation, de découverte du territoire, d'expérimentation ?

> un enjeu d'intégration et de reconnaissance : comment expliquer le territoire tout en renvoyant à la découverte de celui-ci ?

> un enjeu de communication : quels supports privilégier pour communiquer auprès de publics différents

– touristes, résidents - ?

Trois témoignages illustrent la thématique du lieu témoin :

> le Parc du Livradois Forez qui renvoie à l'intégration d'une démarche d'exemplarité au sein d'un site.

> le Parc des Marais du Cotentin et du Bessin autour de la démarche muséographique.

> le Parc de Loire Anjou Touraine qui concilie innovation architecturale et espace de rencontre et d'échange du territoire.

[Exemple]



1.2.1 La maison de Parc du Livradois Forez : un exemple d'évolution de la démarche maison de Parc vers davantage de visibilité et d'exemplarité.

Une maison de Parc visible et exemplaire

Créé en 1983, le Parc est situé à l'Est de l'Auvergne, entre 2 villes portes, Thiers et Ambert, l'agglomération de Clermont-Ferrand. Il regroupe 180 communes. A l'origine, le Parc souhaite une représentation sobre et discrète et renonce à construire une maison de Parc ou à être propriétaire de locaux. L'équipe est répartie sur plusieurs sites : des locaux loués à une mairie et un second pôle de bureaux à 3km de distance du premier. La croissance de l'équipe et le renouvellement de la Charte du Parc modifient ce positionnement initial puisqu'il s'agit alors de loger toute l'équipe dans un seul et même lieu et de faire apparaître de façon claire et visible la notion d'identité et d'exemplarité. La construction de la nouvelle maison de Parc s'inscrit alors comme une priorité lors de l'élaboration de la deuxième Charte en 1996 et les nouveaux locaux, propriétés du Parc, sont inaugurés en septembre 2001 à St Gervais-sous-Meymont.

Une volonté forte d'inscrire la notion d'exemplarité dans la démarche même de création d'une maison de Parc.

Souhaitant ne pas se précipiter et prendre le temps de la réflexion dans sa programmation afin de « créer un lieu à partager dans un lieu partagé », le Parc a mis en avant une démarche d'exemplarité dans la méthode. En effet, il a très largement associé et fait participer au projet l'équipe du Parc, ses différents réseaux, associations, élus...

Forte d'une programmation et d'une démarche HQE parmi les premières en France en matière de bâtiments publics, la création de la maison de Parc a bénéficié d'un cahier des charges extrêmement précis en termes d'intégration paysagère, d'énergie, de mode de chauffage, d'utilisation des matériaux locaux ou de peintures « propres », de réduction des déplacements...

Un lieu tourné vers les habitants et cherchant à renvoyer sur le territoire

Le tiers du bâtiment est constitué de lieux d'accueil, de réunions, de séminaires ainsi que d'un centre de ressources. La maison dispose aussi d'un lieu d'exposition consacré au territoire. Ouvert toute l'année, celui-ci est le siège d'expositions tournantes (tous les 2 mois environ) sur des thématiques en lien avec les actions du Parc et de ses partenaires.

La maison accueille d'autres structures comme « Cinéparc », service de cinéma itinérant, ou l'Association des Bibliothécaires du Livradois-Forez (A.B.L.F). Une dizaine de réseaux sont ainsi liés à la maison du Parc (culture, tourisme, randonnée...). Ces réseaux, très vivants, se rencontrent à la maison du Parc qui joue son rôle de lieu de passage ouvert aux habitants. La présence d'une salle polyvalente sur le site de la maison du Parc renforce cette dimension.

10 ans après, un bilan positif et de nouveaux enjeux

L'intégration paysagère voulue dès l'origine est une réussite, mais paradoxalement une trop grande réussite puisque l'absence de visibilité de la maison depuis la route est aujourd'hui critiquée.

La maison de Parc consomme peu d'énergie, est inerte thermiquement et a investi dans une chaudière bois, autant d'éléments donc qui sont en accord avec la politique du Parc et la démarche HQE d'origine.

La maison accueille environ 2 000 visiteurs par an, mais la maison



n'avait pas cette vocation à l'origine. Désireuse de ne pas concurrencer les offices de tourisme, elle cherchait à renvoyer et à diffuser sur le territoire, d'où l'absence de dépliants touristiques, de personnel dédié à l'accueil (hormis l'été), de boutique ou de scène d'exposition.

—> Le Parc est aujourd'hui en pleine réflexion sur la manière d'améliorer l'accueil touristique au sein de la maison du Parc. Quel type d'accueil mettre en place ?

—> Pour les habitants, le Parc est trop replié sur sa maison : faut-il alors renforcer l'animation et donner une autre dimension à la maison de Parc par l'organisation de conférences, réunions thématiques, expositions... ou aller à la rencontre du territoire ? Le dilemme actuel n'est pas encore tranché.

—> La maison de Parc bénéficie par ailleurs d'un espace bibliothèque de 50m² mais quel est l'avenir de ce lieu à l'aube des ressources numériques ? Tel qu'il est aujourd'hui, cet espace n'a plus lieu d'être puisqu'il ne sert plus de bibliothèque mais de salle pour des réunions thématiques, soirées polars ou contes... Comment alors moderniser et transformer la fonction première d'un espace ? Quels nouveaux usages lui donner ? si le choix penche vers une bibliothèque numérique, comment utiliser ces nouveaux supports sans transformer la maison de Parc en sanctuaire de la connaissance ?

D'autres Parcs sont également confrontés à la question de l'évolution des espaces, particulièrement à celle des bibliothèques qui ont vu leur fréquentation diminuer fortement avec l'arrivée du numérique. Des pistes d'évolution existent : le Parc du Ballon des Vosges envisage quand à lui d'enrichir sa médiathèque par un fond documentaire avec accès unique. Les documentalistes de la médiathèque ont par ailleurs fait évoluer leur poste vers la gestion des expositions temporaires prêtées sur le territoire. Le Parc de Loire-Anjou-Touraine anime un réseau culturel à partir de son centre de ressources.

—> Des questions d'ordre pratique demeurent quant à la gestion future des espaces numériques : sous quelle forme se fera la consultation ? comment gérer l'accès au wifi ? la gratuité des espaces ?





1.2.2 L'espace muséographique de la maison du Parc des Marais du Cotentin et du Bessin

Une création sous le signe de la démarche témoin

Les Ponts d'Ouves, espace de découverte des marais du Cotentin et du Bessin a ouvert ses portes en 1998. Une extension a été réalisée 10 ans plus tard pour pallier aux contraintes de place. La sobriété du bâti a été un choix justifié par la volonté de permettre à ce nouvel espace de se fondre dans le décor. La construction de cette extension s'est faite sous la forme d'une démarche témoin permettant d'associer élus, habitants ou visiteurs aux thématiques de construction environnementale (pas de démarche HQE jugée trop compliquée à mettre en place) à travers des visites de chantier. Ce nouvel espace rebaptisé « Maison du Parc » est accessible à toutes les formes de handicap. Il bénéficie d'un espace intérieur de 700 m² dédié à l'accueil, une muséographie succincte, une boutique, un espace vidéo et des expositions temporaires. En extérieur, il est possible de découvrir sur 100 ha le marais à pied ou en bateau (Espace Naturel sensible des Ponts d'Ouves).

Le choix des expositions temporaires de longue durée.

La programmation a fait évoluer l'espace en un lieu d'exposition temporaire qui change tous les deux ans. Cette évolution a l'avantage de renouveler l'espace beaucoup plus rapidement qu'une exposition permanente, qui vieillit relativement vite, mais l'inconvénient d'entraîner une charge de travail beaucoup plus lourde (assemblage, démontage, création de scénographie) et des besoins de financement accrus. Le travail se fait en régie pour toute la partie vidéo, conception et création.

L'espace est ainsi partagé entre plusieurs salles et différents publics : grand public, scolaires, public spécialisé, élus, partenaires. On y trouve :

- > une exposition principale sur 18 mois (auxquels se rajoutent 6 mois de démontage/assemblage).
- > des animations autour de l'exposition principale (hors les murs).
- > des animations selon un calendrier annuel. Ex : Nuit de la chouette
- > des expositions temporaires de courte durée sur une surface réduite de 50 m² environ.



Le choix des expositions se fait en fonction de leur ancrage sur le territoire et se veut le plus en phase avec les thématiques des autres pôles de la maison.

Une organisation spécifique

L'équipe de la maison du Parc mobilise 9 personnes sur un total de 35. Le rythme de travail est particulier puisqu'il fonctionne sur la rotation des activités et sur la polyvalence de chaque salarié, capable de s'occuper aussi bien de l'accueil que de la gestion de la caisse ou de l'animation auprès des visiteurs. Trois personnes s'occupent de l'accueil du public pour 30% de leur temps et jusqu'à 50% l'été, le reste de leur temps est affecté à d'autres missions : animation, boutique...

La maison de Parc est considérée comme un des outils de communication. L'accueil sert donc de lieu de présentation du Parc, de son territoire, de ses acteurs, ses enjeux. L'accès est payant mais pour favoriser le public local le billet d'entrée reste valable jusqu'au mois de décembre au prix de 4 euros pour les habitants, 5 euros pour les hors territoires. Le Parc a souhaité s'aligner sur les musées de France et la maison reste gratuite pour les -25 ans. L'amortissement se fait grâce à l'espace boutique et à la revalorisation au coût marché des visites guidées. Une partie du site reste néanmoins gratuite.

Ouverte d'avril à septembre, 7j/7, de 9h30 à 19h, la maison du Parc accueille 20 000 personnes environ et compte 13 000 entrées payantes. Les classes constituent environ 20% du public.



1.2.3 La maison du Parc de Loire-Anjou-Touraine : l'exemple d'une mutualisation des fonctions d'accueil.

Le choix du moderne dans un espace classé

Le Parc a été créé en 1996, englobe 141 communes et comprend 2 villes portes, Angers et Tours. Un projet d'ouverture d'une maison contemporaine a été lancé en 2002, les objectifs étaient multiples : bénéficier d'un accueil de qualité, permettre au public de comprendre les paysages, l'encourager à partir à la découverte du territoire, être exemplaire et proposer un outil de sensibilisation au développement durable, à l'architecture contemporaine et à la construction HQE (circuit et visites guidées).

Construite dans un espace de protection du patrimoine (ZPPAUP), en zone inondable (d'où surélévation du sol), la maison a été ouverte en 2008. Elle répond à différents critères d'exemplarité :

- > Exemplarité architecturale : inspiration de la culture locale, pratiques ancestrales, choix des matériaux
- > Exemplarité énergétique (efficacité, sobriété, maîtrise, confort acoustique, visuel et thermique, production d'énergie renouvelable)
- > Exemplarité en termes d'intégration du bâti dans un site inscrit au Patrimoine Mondial de l'Unesco. Comme pour la maison du Parc du Livradois Forez, la maison est tellement bien intégrée au paysage local qu'elle manque parfois de visibilité.

Le coût de construction total a été de 1 590 000 euros dont 220 000 euros de scénographie. La maison sert donc d'espace muséographique, d'accueil, d'animation... mais pas de siège administratif situé un peu plus loin dans la commune.

Fonctionnement et organisation ou la question de la mutualisation des services.

La maison a un coût de fonctionnement annuel de 43 000 euros hors personnel. 2,5 agents sont en charge de son organisation. 25 000 personnes environ fréquentent le site.

La maison du Parc fonctionne sous forme d'un conventionnement sur 3 ans avec l'office du tourisme, intégré dès l'origine à la maison du Parc, et pour lequel la mairie verse 2 500 euros annuels en guise de partage des frais fixes.

D'ici 2012, la maison du Parc souhaite partager intégralement l'accueil, c'est-à-dire arriver à ce qu'une seule personne soit en mesure de porter des messages propres aux fonctions d'office du

tourisme (OT) et de Parc. Ce partage est aujourd'hui facilité par un échange de formations, des engagements communs rédigés en convention, un planning, une organisation et du matériel également mis en commun. Le fait qu'une des personnes de l'accueil de l'OT soit ambassadrice du Parc depuis de nombreuses années a beaucoup facilité cette démarche de mutualisation des services d'accueil.

La démarche « tourisme et handicap » a également été mutualisée même si le label s'applique à la structure et non au bâtiment.

Enfin, une troisième mutualisation a été mise en place avec « La Loire à vélo » : les outils et le matériel nécessaires à la réalisation du parcours (hangars, casiers, accueil personnalisé des cyclotouristes...) ont été mis en place au sein de la maison du Parc.

Impacts et enjeux

L'impact de la mise en place du label « OT » sur la maison de Parc a été important en termes de fréquentation touristique et de fidélisation du public. En effet, le périmètre important du Parc ne permet pas de couvrir les demandes sur l'ensemble du territoire. L'office du tourisme est donc un atout pour diffuser l'image du Parc. A l'origine, il était supposé valoriser uniquement le Saumurois, alors que le Parc est plus vaste. Cependant, l'OT a joué le jeu et s'est ouvert à l'ensemble du territoire, en se mettant notamment en réseau avec l'OT de l'autre département pour proposer des annuaires, calendriers et documentation à cette dimension territoriale.

La question se pose alors pour les communautés de communes qui ouvrent des maisons thématiques à côté d'offices de tourisme : pourquoi en effet ne pas mutualiser l'accueil des deux structures ?

Bien que l'accueil mutualisé soit difficile à mettre en place dès la première année au vu des différences de culture, d'objectifs et de relations humaines, l'expérience est positive après quatre ans. L'expérience personnelle joue énormément dans ce type d'initiative mais, plus globalement, il ressort que la mutualisation a été accélérée lorsque :

- > le Parc s'est engagé dans une démarche qualité tourisme
- > les fiches de poste ont évolué
- > les recrutements et la formation ont permis de développer certaines compétences

Cette expérience a démontré qu'un rééquilibrage des fonctions et des salaires entre les deux équipes de départ était absolument nécessaire pour permettre une véritable mutualisation de l'accueil. En effet, la grille salariale de l'office du tourisme est différente de celle du Parc (fonction publique territoriale versus convention touristique) ce qui a nécessité une harmonisation afin qu'à fonctions égales salaire égal pour les deux équipes.



1.3- Conclusion

Lieu témoin d'une démarche de valorisation du patrimoine, d'expérimentation architecturale ou environnementale, de rencontres des différents acteurs du territoire, la maison de Parc est un outil indispensable au service du projet de Parc et de sa communication.

Les trois exemples abordés soulignent la grande diversité des situations existantes et des objectifs poursuivis par les Parcs :

> d'une stratégie axée sur la discrétion où la dimension « siège administratif » prévaut et à une mise en avant très affirmée d'accueil et de communication vis à vis du grand public comme élément de réussite de la stratégie d'adhésion au projet.

> des traductions conditionnées par l'ampleur des moyens financiers et humains mobilisables.

Les exemples ont également souligné le risque du lieu exemplaire. L'évolution des territoires, des modes de vie des habitants et les progrès technologiques obligent en effet à repenser la dimension d'exemplarité des bâtiments ou des pratiques de construction, forcément obsolètes avec le temps. C'est le cas notamment des supports muséographiques et de

manière plus globale, de l'ensemble des outils de communication qu'il fait aux nouvelles technologies et aux évolutions pédagogiques.

Les questions de fonctionnement, et au-delà, de mobilisation logistique et financière deviennent alors centrales et nécessitent une véritable stratégie d'anticipation et d'adaptation.

En restant dans une dimension uniquement exemplaire et didactique, le Parc peut courir le risque de réduire ces actions à la seule maison de Parc et de ne plus aller au-devant des habitants ou des acteurs du territoire. En matière touristique, la maison de Parc ne doit pas devenir une étape de synthèse du territoire qui permettrait de se dispenser de la découverte des sites et de la rencontre avec les acteurs du territoire. Elle doit, au contraire, par la qualité de son offre,

« donner envie » de rester sur le territoire. Pour cela, une bonne articulation entre les offices de tourisme et les associations de promotion du territoire doit permettre d'éviter ce risque.

En conclusion, les risques évoqués soulignent l'importance d'adopter une réelle stratégie de développement de la maison du Parc.

Cette stratégie est forcément évolutive au cours du temps car la gestion d'une maison nécessite une forte réactivité, un besoin d'adaptation permanent et dynamique qui oblige à prendre en compte les besoins nouveaux des populations et l'évolution des techniques, des espaces et des supports (supports numériques par exemple).



→ [Séquence 2]

La Maison de Parc : une offre de service territorial

2.1- Introduction

Pour les territoires ruraux, l'offre de services aux habitants et acteurs du territoire devient un enjeu de plus en plus crucial : comment répondre aux

attentes des habitants et des entreprises dans des territoires où le développement économique et social dépend intimement de la qualité de vie et de services que ceux-ci pourront trouver ?

Comment porter à travers ces démarches une dimension patrimoniale et culturelle ? La maison de Parc et ses équipements peuvent-ils répondre à ces demandes ? Comment et avec quels partenariats ?

[Exemple]



2.2.1 L'exemple du Parc de Normandie-Maine : comment articuler différents services proposés par la maison du Parc avec la stratégie de la charte du Parc : quel équilibre financier, quelle offre de services aux territoires ?

Le site de la maison du Parc

La maison du Parc est située à côté du Château de Carrouges inscrit au patrimoine historique. Le site comprend plusieurs bâtisses affectées à des fonctions différentes mais datant toutes du 14^{ème} siècle. L'ensemble des bâtiments et granges ont été restaurés pour devenir « espace découverte ».

Outre le bâtiment du siège administratif, la maison du Parc possède un espace de 500m² environ, divisé en deux : espace muséographique et espace « boutique ». La maison possède le label tourisme-handicap pour ses efforts en matière d'équipements auprès des publics malvoyants ou malentendants.

Fonctionnement

2,75 personnes équivalents temps plein (ETP) s'occupent de l'espace boutique et muséographique. La boutique est gérée en régie directe et ne dispose donc d'aucune autonomie financière ou de gestion. Depuis 2008, chaque année, entre 12 000 et 20 000 visiteurs ont fréquenté le site. Il s'agit pour plus de 50% de la clientèle, d'une fréquentation locale voire très locale avec un nombre non négligeable d'habités. Pour le reste des visiteurs, nous sommes

plutôt en présence d'un public familial en déplacement touristique venu du grand Ouest et des pôles urbains, de touristes européens (Angleterre, Hollande..). La maison de Parc bénéficie de l'attrait du Château de Carrouges qui draine à lui seul environ 25 000 visiteurs par an mais a su aussi mettre en place des éléments d'attraction : la boutique qui attire sa propre clientèle, différentes manifestations (journées d'animations, d'éducation à l'environnement, Journées du Patrimoine...), ainsi que la présence d'un office de tourisme.

Des questions en suspens

—> *Selon une jurisprudence du Conseil d'Etat, les collectivités publiques n'ont pas vocation à faire du commerce sauf dans certaines conditions, en cas de carence de l'initiative privée. Or, des « boutiques du terroir » existent déjà sur le territoire sur un concept similaire. Peut-on alors parler de respect de cette jurisprudence ?*

Vis-à-vis du service public et de la concurrence, comment sélectionner les produits et les producteurs ? Lorsqu'une filière est fragile ou fragilisée, il est légitime pour le Parc de la soutenir, mais comment le faire sans rupture juridique avec les règles de la concurrence ?

Une véritable concurrence suppose un principe d'égalité, impossible à vérifier entre deux producteurs de chiffres d'affaires trop différents. Comment alors sélectionner les fournisseurs ? Quels critères précis créer pour assurer un système de sélection plus objectif ?

—> Quel type de gestion privilégié pour une boutique ?

La régie directe permet au Parc de fixer sa propre politique tarifaire, les conditions d'achat-vente et le cahier des charges et lui assure donc un contrôle total de l'activité. L'absence de comptabilité séparée rend néanmoins problématique l'évaluation du coût réel de la boutique et ne permet pas l'autonomie financière de celle-ci. Faut-il alors privilégier une gestion associative permettant un fonctionnement collégial, une autonomie budgétaire des boutiques et une transparence financière plus grande ? la question reste en suspens, d'autres modes de gestion (régie personnalisée par exemple) pouvant être plus adaptés à la question des boutiques de Parc.

Le fonctionnement des boutiques de Parc amène aussi à se poser la question du droit du travail. Comment le Parc peut-il faire travailler ses salariés le dimanche ? Quel système de récupération des heures privilégié, celui des jours de congés ou des primes ?

—> Quelle est la plus-value de la boutique ?

Quels critères définir pour sélectionner les produits vendus dans la boutique ? Une boutique doit-elle s'appuyer uniquement sur les produits marqués ou non ?



Éléments de réponse : Grille de critères de marquage « Parc » pour les boutiques des visites de sites de découverte

Valorisation des produits locaux	S'il y a vente de produits, information sur les producteurs alimentant la boutique (adresse, coordonnées tél et mail, site), Connaissance et promotion des démarches qualités du territoire (AOC, Goutez-l'Ardèche...).
	Mise en scène particulière et différenciée des produits marqués d'une part et des autres produits issus du territoire d'autre part par rapport aux productions extérieures au Parc (pictogramme, code couleur des supports, présence du logo de la marque pour les produits bénéficiaires).
	La plupart des produits vendus sont issus du territoire Parc.
	Organisation possible d'animations ponctuelles si les conditions le permettent : de type dégustation ou démonstration de savoir-faire avec les producteurs concernés.
Valorisation du territoire et du réseau	Mise à disposition d'informations touristiques en phase avec les valeurs des Parcs (randonnées, sites naturels, ateliers artisanaux et artistiques ouverts au public).
	Présentation des autres sites de visites bénéficiaires de la marque (logique poussée de réseau) : capacité à informer sur la spécificité de chacun.
	Vente d'ouvrages du Parc (liée à la thématique abordée) et du territoire en général.
Agencement de la boutique	Choix en termes d'aménagement intérieur (meubles, décoration...) respectueux de l'environnement, mobilisant des entreprises locales si possible, ne faisant pas appel à des produits dont la fabrication serait contraire aux valeurs des Parcs.
Promotion du Parc	Faculté du personnel de vente d'être porteur des messages en lien avec le Parc (formation).

Si la boutique fonctionne bien en termes d'identité et de valorisation du patrimoine, quel service public rend-elle ? Peut-on la considérer comme un complément de l'espace muséographique ?

Éléments de réponse :

> 30% des objets de la boutique porte sur l'éducation au territoire (jeux éducatifs, livres pour scolaires jusqu'aux étudiants).

> 30% de visiteurs ne viennent que pour la boutique (clients), en approvisionnement régulier. Les habitants se sont appropriés la maison de Parc et reviennent avec des amis ou en famille. Ils fonctionnent en ambassadeurs du Parc et de la boutique.



2.2.2 L'exemple de la boutique et de l'espace restauration du Parc de Brenne

Fonctionnement et logique commerciale

La boutique est une régie de recettes, gérée depuis 1994 par une association qui paye un loyer annuel de 12 000 euros au Parc. La boutique et l'espace restauration ont une logique commerciale. Le personnel est intéressé aux bénéfices et reçoit une prime de fin d'année.

Environ 50 producteurs venus de l'ensemble du département et pas seulement du Parc alimentent la boutique en produits.

La boutique a un chiffre d'affaires de 650 000 euros environ.

Elle emploie 8 personnes, 4 temps plein et 4 temps partiel, 11 lors de la période estivale.

L'espace restauration accueille 56 couverts par jour en moyenne, plus de 100 pendant les périodes estivales.

Pourquoi une boutique de Parc ?

La boutique constitue un apport important pour le Parc car elle permet de faire connaître celui-ci. La maison de Parc et la boutique concentrent différents services dans un même lieu, très bien identifiés par la population locale et par les touristes, ce qui permet de véhiculer des messages et de sensibiliser la population aux problématiques du Parc.

Pour les habitants, le personnel dédié à la boutique et à l'espace restauration est salarié du Parc.

Inscrite dans une logique de rentabilité, la boutique ne propose pas que des produits locaux, même si ceux-ci sont prioritaires. Ce choix de la diversité s'explique également par :

- > le faible choix de produits d'artisanat et d'art en 1994
- > la volonté de proposer une fourchette de prix importante répondant aussi à une demande de public à faible revenu
- > la recherche d'un équilibre financier donnant au Parc plus d'indépendance en lui évitant, par exemple, de faire des demandes de subventions en fin d'année. En conséquence, la boutique propose à la vente des tee-shirts et des sacs-à-dos.

En quoi la boutique accompagne-t-elle des filières locales ? Comment permet-elle de les développer ?

La boutique permet d'offrir un espace de vente et de faire de la promotion des producteurs locaux. Elle assure également le lien



entre producteurs et clients, certains producteurs ne pouvant pas recevoir de clients chez eux. Après avoir fonctionné en dépôt vente par échange de chèques dans un premier temps, la boutique fonctionne avec un système de commissionnement sur les produits vendus

Quelle est l'image de la boutique vis-à-vis de l'extérieur par rapport à des produits qui ne sont pas uniquement issus du territoire ?

Des cartes et des étiquettes ont été mises en place et précisent le lieu d'origine et le nom du producteur a fortiori si celui-ci est hors Parc. Le Parc a réfléchi à mettre en place des produits inter-Parcs, à l'image des abbayes qui disposent de produits venus de toutes les abbayes, mais le coût logistique est tel que le prix final serait trop important pour le consommateur, d'où un retour aux produits du Parc et du département.

Quelle est la proximité des commerces par rapport au site ?

A l'origine, 3 restaurants étaient situés dans un rayon de cinq kilomètres autour du site. Le choix de se limiter à des tartines a évité le risque de concurrence avec ces établissements. Le public cible est plutôt familial et régional.

Autres services territoriaux proposés par le Parc sur le domaine de la maison du Parc

Le Parc de Brenne dispose également de 2 maisons : une maison des entreprises dédiée au développement économique du territoire et une maison de l'enfance.

> La Maison des entreprises comprend 4 personnes dédiées à l'aide à la création d'entreprises sur le territoire. Il s'agit d'un outil financier et technique qui propose notamment des prêts d'argent à taux zéro.

> Le Pôle enfance comprend 4 personnes chargées de la coordination de la politique petite enfance sur le territoire du Parc, des relais itinérants d'assistantes maternelles et de la bibliothèque petite enfance.

Si des structures professionnelles existent déjà (consulaires...), elles ne pouvaient répondre à l'ensemble des demandes du territoire, notamment sur les secteurs les plus ruraux. Le Parc a donc répondu à ces besoins non satisfaits. En favorisant des rencontres entre acteurs économiques au sein de ses locaux, la Maison des Entreprises permet au Parc de jouer son rôle d'animateur territorial sans pour autant se substituer aux autres acteurs.



2.2.3 Le Parc du Morvan et l'accueil de structures partenaires à la maison du Parc.

Organisation de la maison du Parc

La maison du Parc du Morvan est installée depuis 1975 dans une maison nobiliaire au bâti ancien et éclaté en différents bâtiments d'une superficie totale de 2200 m². Elle héberge 30 salariés permanents et 20 non permanents.

La multiplication des équipements sur le domaine et la difficile adaptation des locaux posent certaines difficultés à l'équipe du Parc.

L'accueil de structures partenaires

Outre les services du Parc (outil administratif) et les outils pédagogiques, la maison du Parc héberge 6 autres structures, partenaires privilégiés dans le travail quotidien du Parc :

- > La société savante d'Autun
- > Le conservatoire botanique national du bassin parisien
- > Vélo Morvan Nature.
- > Le Musée de la résistance géré par une association.
- > Morvan Terroir
- > Le GLACEM, groupement de liaison des associations culturelles et économiques du Morvan.

Les modalités de mise à disposition des locaux se sont faites par conventions bilatérales entre le Parc et chacun des partenaires.

La maison dispose d'une maison du tourisme, gestionnaire de la boutique, qui permet de donner des informations touristiques, promouvoir les produits locaux et proposer des ouvrages et jeux sur la connaissance du territoire, des romans d'écrivains locaux, des publications sur la faune et la flore, des guides.... 4 personnes gèrent cet espace dont 1,8 ETP salarié du Parc, les autres étant salariés de l'association de la Maison du Tourisme.

Une volonté de donner plus de cohérence à cette juxtaposition de compétences

Le Parc et les structures partenaires souhaiteraient créer une agence commune autour de ce regroupement de compétences : l'Agence de la nature, après avoir fait le constat qu'il était dommage de ne pas valoriser davantage un tel regroupement de compétences.



Il s'agirait d'une appellation et non d'une structure juridique qui permettrait de communiquer sous une bannière partagée sur ce cumul de compétences réunies en un site unique.

Un des risques identifiés concerne le choix de cette appellation avec une possible confusion entre le nom et l'objet de la structure. En effet, la dénomination « agence » renvoie à un statut juridique précis.

Un fort engagement en faveur de l'accueil des personnes handicapées

La maison de Parc accueille entre 30 000 et 35 000 visiteurs par an et moins de 5% de personnes handicapées. Néanmoins, le Parc a investi pour permettre une autonomie totale des personnes handicapées via, par exemple, la mise à disposition de FTT (fauteuils tout terrain).

Projets futurs

La maison du Parc souhaite à l'avenir doubler sa fréquentation et faire venir les habitants dans une logique de détente à la maison du Parc. Un projet de création d'un restaurant permettant d'augmenter la fréquentation du site est actuellement à l'étude.

2.3- Conclusion

Lieu d'offres de services multiples rendus aux habitants, la maison de Parc souligne l'importance de l'accompagnement et de l'animation des territoires en milieu rural. Boutiques, maison des entreprises, espace restauration, espace de rencontres entre acteurs différents... sont autant de déclinaisons possibles d'un complément d'offre territoriale. Même si ces espaces sont parfois remis en question, leur présence souligne néanmoins les nombreuses possibilités offertes par les maisons de Parc et le caractère structurant de leurs activités. Jusqu'où aller dans la logique d'accompagnement des territoires et quelles limites poser ? Cette question renvoie aux fondements des maisons de Parc et aux rôles que le Parc souhaite lui donner. Cette fonction peut néanmoins

évoluer au cours du temps voire prendre une dimension nouvelle sous l'impulsion d'une dynamique propre au Parc. En cela, la maison du Parc se conçoit donc bien comme un miroir de l'évolution des territoires et de leurs besoins.

Les Parcs sont progressivement amenés à répondre aux besoins des territoires sur des missions qui n'étaient pas les leurs à l'origine. Ainsi, le Parc de Brenne gère une maison des entreprises et a permis la naissance d'une maison dédiée à la petite enfance. Ces équipements sont parfois lourds à gérer. Afin de ne pas multiplier les équipements sur son territoire, le Parc, au travers sa maison, peut mutualiser la présence de partenaires sur le même site. Cette solution nécessite néanmoins des aménagements de locaux pour qu'ils

soient adaptées aux rencontres et aux échanges.

La question des boutiques revêt un intérêt tout particulier car elle souligne l'équilibre parfois difficile à trouver entre des logiques commerciale et d'animation de territoire, entre des objectifs de rentabilité - ou du moins d'équilibre budgétaire - et de valorisation du patrimoine local. De plus en plus présentes au sein des Parcs, les boutiques se construisent comme des lieux d'ancrage au territoire, permettant de fidéliser et de rentrer en contact avec les habitants et les visiteurs.

Le choix à faire entre les différentes formes de gestion (du contrat avec un privé à la régie internalisée) n'est donc pas anodin car il est fonction des objectifs privilégiés selon les territoires de Parc.

→ [Séquence 3] La Maison de Parc : siège de l'ingénierie territoriale

3.1- Introduction

A de rares exceptions près, la maison du Parc est aussi et depuis longtemps le siège des bureaux du Parc qui hébergent l'équipe pluridisciplinaire. Comment permettre l'adéquation entre les bâtiments dont dispose le Parc et les missions affectées ? Comment traiter la question du financement des maisons de Parc ?



[Exemple]



3.2.1 L'exemple de la maison du Parc de Lorraine : comment adapter un bâtiment historique aux fonctions administratives ?

La création du Parc et le choix de la maison du Parc.

Le Parc, créé en 1974 sur 3 départements (Meuse, Moselle, Meurthe et Moselle) s'étend sur 220 000 hectares, 188 communes et comprend environ 72 000 personnes.

Une maison de Parc existait déjà à Pont à Mousson mais était confrontée à des difficultés de visibilité et de fonctionnement. Cela explique le choix de déménager les locaux dans l'abbaye des Prémontrés en 2000. La maison de Parc occupe le logis abbatial d'une superficie d'environ 880 m².

Avantages et inconvénients du site

La maison du Parc profite du prestige des Prémontrés qui accueille un centre culturel et lui permet de bénéficier de salles mises à disposition. Le logis abbatial est accolé à l'église avec le jardin dans lequel des aménagements thématiques sont rendus possibles.

Le classement du site en monument historique empêche toute modification des lieux à des fins plus pratiques ou ergonomiques. Les contraintes du site sont donc nombreuses :

- > Manque de visibilité de la porte d'entrée.
- > Caves situées en zone inondable ce qui oblige l'équipe à déménager régulièrement ses documents.
- > Enfilade de bureaux rendant difficile la communication entre les équipes.
- > Cohabitation de plusieurs fonctions (salle de réunion, salle à manger...) dans un seul et même lieu).

L'ensemble de ces contraintes fait que la maison de Parc est réduite au seul siège administratif. Par ailleurs, le déménagement n'ayant pas été décidé il y a dix ans, les agents ne se sont pas approprié le site, vis-à-vis duquel ils sont très critiques.

Des questions sur une évolution future de la maison du Parc

Quelles missions intégrer dans la maison ? Le Parc ambitionne de développer des lieux d'accueil, d'exposition, une boutique représentative des produits du terroir. Mais sur quel site le réaliser ?

La maison de Parc actuelle dispose d'un énorme potentiel grâce à l'abbaye des Prémontrés. Au-delà des contraintes, il importe en effet de reconnaître la valeur de ces murs. Les élus du Parc souhaitant faire évoluer la maison de Parc, son éclatement sur différents bâtiments est une solution actuellement à l'étude.

3.2.2 La maison du Parc conçue pour favoriser un travail transversal au sein de l'équipe : l'exemple de la maison de Parc du Marais du Cotentin et du Bessin

Un objectif clair

La maison de Parc répond à un objectif clairement inscrit dans la charte de Parc : « cultiver notre appartenance au territoire pour être acteur de notre projet », ce qui implique de mieux connaître le patrimoine, développer une politique d'information et d'éducation, créer du lien et faciliter l'implantation des citoyens.



L'équipe et le fonctionnement transversal de la maison du Parc

L'équipe de la maison du Parc comprend 9 personnes, soit 7,75 équivalents temps plein.

Malgré des contraintes de gestion de planning fortes, le travail est réalisé de manière transversale, chaque personne assumant différentes fonctions : entretien ENS, Maison de Parc, plan de gestion, éducateur environnement, Natura 2000, accueil, responsable pédagogique, exposition temporaire, régie boutique, responsable, rendez-vous, diffusion des documents touristiques, tourisme handicap... Ce fonctionnement permet une certaine flexibilité dans les plannings et une ouverture en permanence. Il est par ailleurs plus intéressant pour les salariés de ne pas s'occuper à 100% de missions d'accueil, très lassantes à terme.

La multiplicité des tâches s'est faite au fur et à mesure après un travail sur le rythme et les plannings pour ne pas user les animateurs. Ce fonctionnement très spécifique, qui répartit la fonction d'accueil sur 4 personnes, pose la question du renouvellement et de l'actualisation des compétences sur le long terme.



3.3- Conclusion

Une maison de Parc renvoie classiquement à la fonction de support de l'ingénierie du syndicat mixte. Néanmoins, faire fonctionner une équipe technique au sein d'un site conçu à l'origine pour un tout autre objet peut engendrer de nombreuses difficultés d'adaptation de ses locaux. Comment adapter un monument historique ou chargé d'histoire à des contraintes modernes d'ergonomie et de fonctionnalité ?

Pôle d'activité humaine, la maison de Parc a un coût financier important qu'il importe de mesurer et d'intégrer dans le budget de fonctionnement. Lorsque la maison intègre des espaces payants, de type boutique ou

musée, la mesure de leur rentabilité et la définition préalable de la rentabilité souhaitée prennent une importance accrue. De nouveaux outils sont peut-être alors à créer pour permettre de mesurer au mieux l'apport non seulement financier – et donc quantitatif – mais également et surtout qualitatif de cet espace en termes de transmission de messages, de mise en valeur du projet Parc, d'animation et de cohésion du territoire. Ces outils permettraient de ne pas seulement considérer la maison de Parc en termes de coûts mais aussi de bénéfices rendus. La mise en avant de ces bénéfices donnerait de la légitimité aux actions de la maison de Parc et soulignerait son importance au sein des territoires ruraux.

La maison de Parc est aussi le lieu où peuvent s'expérimenter de nouveaux modes de gestion et de fonctionnement de l'équipe Parc. Elle est ainsi une opportunité de conforter le fonctionnement transversal de l'équipe Parc. Cependant, elle peut générer un fonctionnement de l'équipe « Maison de Parc » en autarcie.



→ [Séquence 4]

La Maison du Parc du Perche, un lieu à fort caractère patrimonial intégré dans la stratégie du Parc

1- Présentation d'une démarche d'ensemble : la maison du Parc du Perche

La maison du parc est installée depuis 2003 à Nocé au manoir de Courboyer et « a pour vocation d'être la vitrine du Perche et des actions du Parc naturel régional du Perche en faveur du développement durable ».

Un lieu à forte dimension patrimoniale

Le domaine de Courboyer est par sa nature même un site emblématique du Perche qui favorise la découverte de cette région. En effet, le manoir est le reflet du patrimoine bâti percheron tandis que le domaine de 65 hectares représente le paysage percheron typique. Construit à la fin du XV^{ème} siècle, l'édifice est l'un des rares manoirs du Perche classé Monument Historique (depuis 1981).

Le manoir se visite sur trois niveaux : le rez-de-chaussée accueille une exposition sur l'histoire du Perche ; le premier étage est une introduc-

tion au monde manorial et aux anciens propriétaires de Courboyer ; le deuxième étage, un lieu d'expositions. L'exposition 2011 a pour thème les « Outils du passé, outils oubliés ? »

Le domaine permet de découvrir à travers des circuits pédestres balisés le potager, les paysages vallonnés typiques du Perche, des races locales de chevaux percherons, d'ânes

Un système d'animation coordonné au service de la politique du Parc

Le domaine et son manoir qui constituent la maison du Parc du Perche sont organisés en 4 entrées distinctes, toutes coordonnées en un système de valorisation du patrimoine et de mise en avant du projet Parc de dévelop-



normands et du Cotentin, un bocage traditionnel, des prairies plantées de pommiers. Il est donc bien un lieu « vitrine » du territoire percheron.

Les dépendances de l'ancien manoir accueillent le centre d'information touristique, la boutique et l'espace gourmand mais aussi les services administratifs du Parc.

pement durable :

> **le manoir** en lui-même renvoie à la dimension historique et donc patrimoniale du site, et la met en valeur à travers ses expositions à thèmes, conçues par l'équipe de la maison de Parc et son musée.

> **le domaine** renvoie au territoire

mais sert également de lieu d'animation et d'éducation au territoire.

Un circuit balisé permet ainsi de découvrir de manière ludique le domaine et d'appréhender les enjeux du développement durable. Le Parc s'est d'autre part engagé à accueillir à l'année ou selon des périodes choisies des chevaux percherons sur son site en raison de sa vocation de vitrine des actions du Parc sur la

promotion et le développement de la filière chevaline percheronne.

> **la boutique et l'espace de restauration** permettent de découvrir les produits typiques du Perche et « d'encourager les producteurs engagés pour la qualité et le développement durable de leur territoire ». Espaces de promotion touristique et de valorisation économique, la boutique et l'espace de restauration propo-

sent également des produits marqués et des produits des autres Parcs.

> **le siège administratif**, situé dans les anciennes dépendances du manoir, montre les efforts d'adaptation et de rénovation pour accueillir une équipe pluridisciplinaire dans un bâtiment historique non conçu à l'origine pour une telle utilisation.



2- Conclusion

Parce qu'elle met en valeur le patrimoine bâti et paysager et qu'elle est un lieu d'échange et d'animation territoriale ouvert, la maison du Parc du Perche renvoie bien à la notion de lieu témoin identifiée comme une des composantes des maisons de Parc. La boutique et l'espace de restauration montrent comment au sein d'un Parc, ces deux espaces peuvent conjuguer fonction marchande et objectif de mise en valeur du territoire. Parce qu'elle promeut les producteurs locaux et leurs spécificités territoriales, la boutique invite ses

visiteurs à partir à la découverte du Perche et les associe à sa mission de valorisation du territoire.

Bâtiment ancien abritant l'équipe du Parc, le siège administratif renvoie aux contraintes inhérentes à l'occupation d'un espace historique (longueur des couloirs, exigüité des locaux par exemple).

Il permet d'appréhender les difficultés d'adaptation mais aussi les défis de mise en valeur d'un tel site.

→ [Vue d'ensemble] Conclusion

Dans un contexte de création ou d'évolution des missions des maisons de Parc, ces rencontres se sont voulues un temps de transfert d'expériences et d'échanges et de confrontation des possibilités offertes par les maisons de Parc.

Lieux de passage aux fonctions multiples, les maisons de Parc sont le reflet des évolutions des territoires et de leurs besoins. Elles soulignent donc l'importance de bien connaître, analyser et s'appropriier ces derniers pour les intégrer dans une stratégie générale de projet de Parc.

L'ensemble des exemples proposés a montré la grande pluralité des situations existantes mais elle a aussi mis en lumière les nombreuses possibilités d'inscrire la maison de Parc en tant qu'outil de communication au service de la politique territoriale d'un Parc. Parce qu'elle constitue une traduction concrète dans l'argumentaire des Parcs et qu'elle renforce leur légitimité, en servant notamment de lieu témoin, la maison de Parc permet de matérialiser les messages véhiculés par le Parc. C'est un atout certain pour le Parc à la condition de repli sur la maison de Parc et donc d'éloignement du territoire.

Mobilisant des moyens humains et financiers importants, la maison de Parc est amenée progressivement à s'autonomiser pour devenir l'interfa-

ce entre le Parc et son territoire mais aussi un lieu transversal permettant des échanges entre les différents partenaires. En cela, elle propose un modèle original de services proposés au territoire et de mutualisation de certaines fonctions – accueil par exemple – avec les autres structures d'animation du territoire.

apportés mais certains questionnements restent en suspens justifiant une suite à ce processus de travail.

Points à approfondir

Les échanges sur les priorités de chacun, ont permis de déboucher sur des propositions de travail inter-Parcs :



Au-delà de la très grande diversité de situations, peut-on parler de socle commun, de critères et de fonctions communes qui seraient partagées par l'ensemble des maisons de Parc mais déclinées différemment selon les lieux et les territoires ? Des éléments de réponses ont été

> Une demande de compétences techniques précises portant sur les modes de gestions, en particulier pour les boutiques de Parc et sur des compétences juridiques ou financières apportées par des services compétents venus de l'extérieur.

→ Sur les aspects juridiques, il s'agit de connaître et formaliser les différentes réponses juridiques apportées à chaque type de fonction surtout quand des questions d'ordre commercial se posent (magasin, restauration...)

→ Sur les aspects financiers, il s'agit de préciser les types de montage financier existants et applicables à une maison de Parc, de lister les sources de financement.

> Un besoin de méthodologie commune via par exemple un catalogue d'expériences de maisons de Parc.

> Une volonté d'organiser des rencontres thématiques précises portant sur les initiatives de services aux territoires et sur les boutiques : espace enfant, lien avec les habitants au travers d'évènements, lien entre l'office de tourisme et la maison de Parc...

> Une demande portant sur l'organisation des équipes de Parc et l'animation de la maison du Parc : comment la mise en œuvre d'une maison de Parc répond au bon fonctionnement d'une équipe de Parc (ce qui suppose que la recherche de fonctionnalité soit identifiée lors de la programmation, à la fois pour le présent mais aussi pour le futur).

Suites à donner au séminaire

Deux types de préoccupations se sont clairement exprimés lors de ces rencontres, les Parcs dotés d'une maison



et souhaitent la faire vivre et ceux voulant se lancer. Le groupe souhaite donc travailler sur un socle commun de Maison de Parc à travers :

> La poursuite des échanges sous forme de :

- d'un groupe réduit travaillant sur des éléments très concrets relatifs aux maisons de Parc
- d'une nouvelle rencontre permettant d'aborder les points cités ci-dessus et de recueillir les témoignages d'autres Parcs
- d'une prochaine formation itinérante permettant de visiter plusieurs sites de maisons de Parc

> Des thèmes pratiques plus pointus à traiter :

◇ Les cahiers des charges pour les produits des boutiques

- L'analyse juridique et économique des modes de gestion de ces boutiques
- La comptabilité analytique
- Le régime indemnitaire du personnel affecté aux boutiques pour compenser le travail dominical
- La vente des brochures réalisées par les Parcs et plus ou moins financée par des fonds publics
- La plateforme « produits marqués » des autres Parcs.

> Des fiches synthétiques présentant toutes les maisons de Parc existantes.

Cette publication s'est appuyée
sur la formation organisée les 29 et 30 septembre 2011, à Courboyer (Parc naturel du Perche)

Coordination :

Philippe Moutet - pmoutet@parcs-naturels-regionaux.fr
Stéphane Adam - sadam@parcs-naturels-regionaux.fr

Fédération des Parcs naturels régionaux de France

Rédaction :

Marie-Amélie Chanton, consultante

Graphisme :

Anne Badrignans, paysagiste
anne.badrignans@gmail.com

Comité de relecture :

Philippe Moutet, Fédération des Parcs naturels régionaux de France
Stéphane Adam, Fédération des Parcs naturels régionaux de France

www.parcs-naturels-regionaux.fr



FEDERATION DES PARCS NATURELS REGIONAUX DE FRANCE

9, rue Christiani - 75018 Paris
Tél : 01 44 90 86 20 - Fax : 01 45 22 70 78 - Courriel : info@parcs-naturels-regionaux.fr

PARC NATUREL REGIONAL DU PERCHE

Maison du Parc, Courboyer - 61340 Nocé
Tél : 02 33 85 36 36 - Fax : 02 33 85 36 37 - Courriel : www.parc-naturel-perche.fr

© Mars 2012